

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE
67 rue François Mitterrand
70170 PORT SUR SAÔNE

Nombre de membres : afférents au Conseil 58
 en exercice 58
 qui ont délibéré 51

Date de la convocation : 11/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mars, à 18h30, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis à la salle de l'Etoile, à Faverney, après convocation sous la présidence de Monsieur Luc SIMONEL, Président.

Étaient présents, M. Mmes les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Terres de Saône : AMANCE : BERTIN Jean-Marie, JACQUOT Béatrice, AMONCOURT : SIMON André, BAULAY : GERARD Frédéric, BOUGNON : HUGEDET Didier, VON FELTN Karl, BREUREY-LES-FAVERNEY : FOUILLET François, MARCHAL Jean, BOURGUIGNON LES CONFLANS : THOMAS Nelly, BUFFIGNECOURT : PETRIGNET Sébastien, CHAUX-LES-PORT : CHAUDOT Olivier, CHARGEY LES PORT : MAGNIN Antoni, CONFLANDEY : DURGET Arnaud, CONTREGLISE : CHEVALLIER David, CUBRY-LES-FAVERNEY : PHILIPPOT Cédric, EQUEVILLEY : DEVAUX Elisabeth, GRATTERY : LALLEMAND Jérôme, FAVERNEY : LAURENT François, GUEDIN François, BURNEY Gérard, FLAGY : GRANDJERET Jacques, FLEUREY-LES-FAVERNEY : TISSERAND Franck, MERSUAY : CHERVET Christian, MONTUREUX LES BAULAY : CHALMEY Jean-Pierre, POLAINCOURT : SIMONEL Luc, NACARRATO Giuliano, PORT-SUR-SAONE : PEPE Jean, MARIOT Jean-Pascal, MARTIN Bernard, Stéphanie RICHARD, Jean-Marie SIBILLE, PROVENCHERE : LEVREY Jean, PURGEROT : CONFLAND Bruno, SAINTE-REMÉY EN COMTE : PINOT Christian, SCYE : JACHEZ Roland, SENONCOURT : FORMET Christophe, LE VAL SAINT ELOI : SEIMPERE David, VAROGNE : FRANCHEQUIN Yannick, VAUCHOUX : SEGURA Patrick, VELLEFRIE : CRIQUI Gilbert, VENISEY : CUNY Charles, LA VILLENEUVE BELLENOYE ET LA MAIZE : RIESER Joël, VILORY : VILLATTE Delphine.

Pouvoirs : ANCHENONCOURT ET CHAZEL : DELAITRE Michel donne pouvoir à NACARRATO Giuliano, AUXON : FRANCK-GRANDIDIER Isabelle donne pouvoir à HUGEDET Didier, NEUREY EN VAUX : MARCHAL Jean-Paul donne pouvoir à FRANCHEQUIN Yannick, PORT-SUR-SAONE : LAVIEZ Edith donne pouvoir à RICHARD Stéphanie, MARCHAND Jean-Marie donne pouvoir à SIBILLE Jean-Marie, MADIOT Éric donne pouvoir à MARIOT Jean-Pascal, SAINTE-REMÉY EN COMTE : FAVRET Gérald donne pouvoir à PINOT Christian, VILLERS SUR PORT : LAURENT Thierry donne pouvoir à SIMONEL Luc.

Absent(e)s excusé(e)s : BOURGUIGNON LES CONFLANS : NOLY Cédric,

Absent(e)s non excusé(e)s : MENOUX : BARBEROT Jean-Paul, PORT-SUR-SAONE : Brigitte BOURION, MONTEIL Angélique, SCHMIDT Ludivine, ROBIN Sandrine, POLAINCOURT : HORCHOLLE Benoît, SAPONCOURT : ETIENNE Christine.

Charles CUNY est désignée secrétaire de séance.

2025-D033 Modification du zonage d'assainissement Port-Sur-Saône

Objet : Modification du zonage d'assainissement sur trois secteurs de la commune et adaptation des limites pour une mise en adéquation avec le PLU validé en 2022.

Considérant :

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre 1er relatif à l'information et à la participation des citoyens

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le CGCT et notamment les articles L 2224-8, L 2224-10, R2224-8 et R2224-9

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 132-6-1 et R 123-11,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article 2224-10 du CGCT,

Vu le schéma directeur d'assainissement en cours d'étude par la commune de Port-sur-Saône.

Vu la nécessité de mettre en adéquation le zonage d'assainissement avec le PLU validé en 2022.

Vu les constructions édifiées depuis le précédent zonage d'assainissement datant de 2007.

Vu la délibération de la commune de Port sur Saône demandant cette modification et validant le projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de :

- Approuver les modifications du zonage d'assainissement tel que présenté dans le projet de zonage d'assainissement ci annexé.
- Donner Pouvoir au président d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent zonage et le lancement d'une enquête publique selon les dispositions prévues à l'article R123-11 du Code de l'Urbanisme,

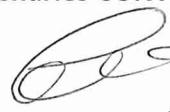
Les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ou aux dites enquête(s) publique(s) seront inscrits au Budget 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

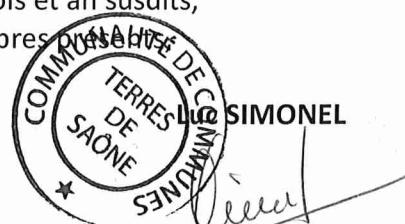
Ont signé au registre tous les membres du conseil

Pour copie conforme

Charles CUNY



Secrétaire de séance



Lion SIMONEL

Président